



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-444 ter**

**Publié le 11 décembre 2020**

# SOMMAIRE

## **ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE**

Décision n° DPS 2020-09 du 26/10/2020 portant délégation de pouvoir et de signature au sein de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France – Normandie

Décision n° DPS 2020-10 du 26/10/2020 portant délégation de pouvoir et de signature au sein de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France – Normandie

Décision n° DPS 2020-11 du 26/10/2020 portant délégation de pouvoir et de signature au sein de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France – Normandie



ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

Décision n° DPS 2020-09

**DÉCISION N° DPS 2020-09 DU 26/10/2020  
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE  
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE  
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

**Le Directeur**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-7 et R. 1222-12,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2020-38 en date du 22 octobre 2020 nommant Madame Françoise HAU aux fonctions de Directrice par intérim de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DS 2020.85 en date du 22 octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Madame Françoise HAU, Directrice par intérim de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Bruno LEPERE, en sa qualité de Responsable du Pôle Gestion du parc de véhicules, aux fins de créer et d'utiliser un compte ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) en son nom et pour le compte de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie.

**Article 2** - L'adresse mail utilisée pour la création du compte sera l'adresse mail professionnelle du délégataire.

**Article 3** - Le compte ANTS faisant l'objet de la présente délégation sera utilisé exclusivement par le délégataire, et ce afin d'effectuer les démarches inhérentes aux cessions des véhicules de l'ETS résultant de la mise en vente sur le site Agorastore.

**Article 4** - La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 26 octobre 2020. A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 26 octobre 2020,

Madame le Docteur Françoise HAU

Directrice par intérim  
Établissement de transfusion sanguine  
Hauts-de-France - Normandie



**DÉCISION N° DPS 2020-10 DU 26/10/2020  
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE  
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE  
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

**Le Directeur**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-7 et R. 1222-12,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2020-38 en date du 22 octobre 2020 nommant Madame Françoise HAU aux fonctions de Directrice par intérim de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DS 2020.85 en date du 22 octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Madame Françoise HAU, Directrice par intérim de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° 2017-50 en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Christophe VINZIA aux fonctions de Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision de la Directrice par intérim de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie n° D 2020-22 en date du 26 octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie.

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Christophe VINZIA, en sa qualité de Secrétaire Général, aux fins de réaliser l'ensemble des démarches relatives à la commande et la gestion des cartes de professionnel de santé (CPS) et des cartes de personnel d'établissement (CPE) auprès de l'ASIP Santé pour les sites de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie mentionnés ci-dessous :

Nom du site	Numéro FINESS
Amiens Maison du Don	800004681
Arras Maison du Don	620106757
Bois Guillaume Croix Rouge	760025866
Bois Guillaume Bretèque	760011759
Caen	140015561



Cherbourg-en-Cotentin Maison du Don	500004312
Dunkerque	590787412
Le Havre Maison du Don	760011809
Lille Maison du Don	590053385
Loos Eurasanté Siège Régional	590062287
Loos Eurasanté QBD	590048492
Saint-Quentin Maison du Don	020003885
Valenciennes Maison du Don	590040390
Villeneuve Saint-Germain	020017430

**Article 2** - La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 26 octobre 2020. A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 26 octobre 2020

Madame le Docteur Françoise HAU

Directrice par intérim  
Établissement de transfusion sanguine  
Hauts-de-France - Normandie



ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

Décision n° DPS 2020-11

**DÉCISION N° DPS 2020-11 DU 26/10/2020  
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE  
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE  
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

**Le Directeur**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-7 et R. 1222-12,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2020-38 en date du 22 octobre 2020 nommant Madame Françoise HAU aux fonctions de Directrice par intérim de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DS 2020.85 en date du 22 octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Madame Françoise HAU, Directrice par intérim de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision de la Directrice par intérim de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie n° D 2020-22 en date du 26 octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie.

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - En l'absence de Monsieur François STIMOLO, délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Ludovic TREHET, en sa qualité d'Adjoint au responsable des services techniques et biomédical, aux fins de signer les procès-verbaux de réception des travaux réalisés pour le compte de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie.

**Article 2** - En l'absence de Monsieur François STIMOLO et de Monsieur Ludovic TREHET, délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Xavier JOVENIAUX, en sa qualité de Chef de programmes immobiliers, aux fins de signer les mêmes actes que ceux visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** - La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 26 octobre 2020. A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 26 octobre 2020,

Madame le Docteur Françoise HAU

Directrice par intérim  
Établissement de transfusion sanguine  
Hauts-de-France - Normandie